

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Patrick CHARLES,  
M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Philippe BENASSAYA,  
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,  
M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19  
Nombre de membres présents : 15

-----

**OBJET : Avenant n°2 au marché n°1876 passé avec la société NICOLLIN, relatif à la location des bennes, la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets sur la commune de Vélizy-Villacoublay.  
Modification du calendrier de collecte des déchets végétaux sur la commune de Vélizy-Villacoublay.**

**Le Bureau, légalement réuni le 15 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2016-975 du 01 août 2016 portant Code des marchés publics et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu l'avenant de scission au marché n°1876 du 9 novembre 2015 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire en date du 27 juin 2016, portant l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

-----

-----

La commune de Vélizy-Villacoublay a conclu avec la société NICOLLIN, un marché ayant pour objet la location des bennes, la collecte, l'enlèvement et le traitement des déchets, notifié le 22 novembre 2012.

Ce marché a été transféré en partie à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, lors de l'intégration de ladite commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est vue transférer toutes les prestations prévues dans le cadre du forfait, sauf celles ayant pour objet « le nettoyage et l'évacuation des déchets des marchés alimentaires ».

Par avenant n°1, il a été décidé de collecter les déchets végétaux de Vélizy-Villacoublay en porte à porte à la même fréquence que ceux du reste du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à savoir 40 collectes par an (au lieu de 52) et sur le rythme suivant : 1 fois par semaine du 15 mars au 30 novembre, et 1 fois par mois du 1<sup>er</sup> décembre au 14 mars.

Toutefois, ce calendrier de collecte ne correspond plus aux besoins. En effet, les habitants soulignent la chute de plus en plus tardive des feuilles et le besoin d'une collecte plus précoce en janvier pour le ramassage des sapins et pour la reprise des collectes hebdomadaires.

Il est donc décidé de revoir l'organisation de la collecte des déchets végétaux sur l'ensemble des communes de l'agglomération sans pour autant modifier la fréquence de 40 collectes par an.

La fréquence de collecte retenue pour la Communauté d'agglomération VGP est donc :

- une saison haute avec 1 collecte par semaine de la 2<sup>ème</sup> semaine de mars à la deuxième semaine de décembre, incluant la suppression de la collecte hebdomadaire de la semaine 33 du mois d'août (semaine du 15 août) ;
- une saison basse avec 1 collecte mensuelle en janvier soit le 2<sup>ème</sup> lundi/mardi/jeudi du mois selon les secteurs de collecte et la suppression de la collecte mensuelle de février.

Ce rythme est applicable dès le 1<sup>er</sup> décembre 2017 impliquant ainsi une collecte supplémentaire en décembre 2017. En effet, les suppressions prévues au calendrier (collecte de février et semaine 33 du mois d'août) ne seront effectives qu'en 2018.

Le marché initial n°1876 prévoyait 52 collectes de déchets végétaux par an pour un coût annuel de 42 396,08 € HT soit 815,31 € HT par collecte.

L'ajout d'une collecte supplémentaire de déchets végétaux au mois de décembre 2017 sur la commune de Vélizy-Villacoublay engendre donc une **plus-value de 815,31 € HT**.

-----

Le Bureau communautaire est amené à se prononcer.

#### DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché n°1876, passé avec la société NICOLLIN, relatif à la location des bennes, la collecte et l'enlèvement et le traitement des déchets sur la commune de Vélizy-Villacoublay ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*

- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
  - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

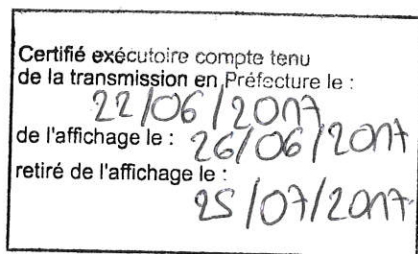
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Versailles, le 15 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
VERSAILLES GRAND PARC (78)

15, rue de la République  
91900 Versailles  
Tél. 01 39 25 11 11

